

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

**Délibération
N° 2023/62**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le MARDI 05 DECEMBRE 2023 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 29 Novembre 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. FOURNIER Daniel (proc. Mme DESEQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD Dominique (proc.
Mme CHRISTIAENS Michèle), Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle),
Mme LEROY Martine, absents excusés.

M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : RENOUELEMENT DE LA SERVITUDE DE PASSAGE POUR ACCÉDER A LA PARCELLE D 510

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que la
maison sise sur la parcelle D 510 est actuellement en vente.

L'accès à celle-ci se fait par la parcelle D 512, propriété de la Commune.

Dans le cadre de la vente, l'autorisation de renouveler la servitude de passage est
sollicitée par le notaire afin de rédiger l'acte notarié

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette
proposition et autorisent Madame le Maire à signer tous documents pour prolonger
cette servitude de passage.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 06/12/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 06 DEC. 2023
et publication ou notification
du 06 DEC. 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE

